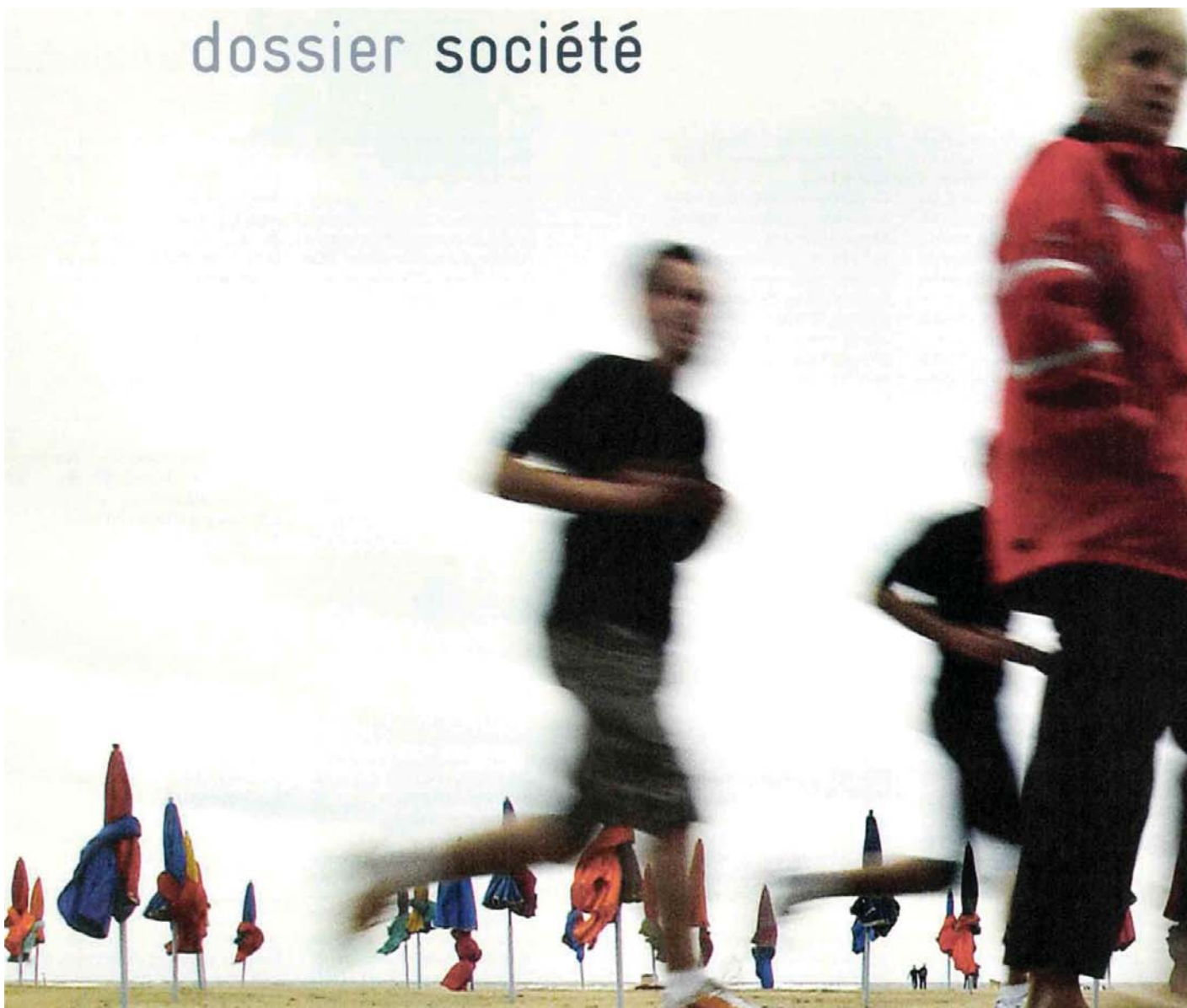




dossier société



Travail, temps libre,

Musiciens, comédiens, artistes, mais aussi écrivains, pigistes, chercheurs, philosophes... Dans certaines professions, le temps de travail s'étire et déborde le reste du temps. Comment parler des intermittents sans s'interroger sur la dissociation entre travail et emploi, sur la valeur du travail non rémunéré et sur la difficulté de dire quand le travail s'arrête ? « *Ce que nous défendons, nous le défendons pour tous* », clament les intermittents. Sur les scènes ou dans les rues, depuis janvier, date à laquelle le mouvement a été relancé. Dans la continuité de l'été 2003 et de ses grèves

mémorables, ils tentent de faire entendre que leurs revendications ne sont pas corporatistes. Il ne s'agit pas d'épargner les « privilégiés » d'artistes et de techniciens du spectacle qui seraient protégés des aléas de l'emploi au nom d'une quelconque exception culturelle. Mais de défendre des droits sociaux adaptés à la discontinuité de l'emploi : soit des contrats de travail associés à des projets limités dans le temps, que ce soit quelques heures ou quelques années. Dessinent-ils un nouveau modèle de société ? En 2014, 6 chômeurs sur 10 ne sont pas indemnisés. Les contrats précaires et les CDD de plus en plus courts explosent. Le taux de chômage est tel que



tous intermittents ?

nombre de personnes sont conduites à accepter n'importe quel travail dans n'importe quelles conditions. Le plein-emploi n'existe plus. Quelle protection sociale pour quelles formes de travail ? C'est la question majeure que posent les intermittents. Ils ne sont pas seulement engagés dans une lutte contre le projet patronal de mise en concurrence généralisée des travailleurs, ils sont aussi force de propositions. Et leurs réflexions interrogent la manière dont on travaille aujourd'hui et dont on veut travailler demain. Avec une remise en cause des représentations traditionnelles et une interrogation sur le sens du temps « libre ». Des réflexions qui dérangent, en particulier à gauche, parce qu'elles vont

jusqu'à émettre l'hypothèse d'une « flexisécurité progressiste ». Elles titillent aussi parce qu'elles portent l'utopie d'une émancipation qui irait jusqu'à choisir son temps de travail. Les intermittents lancent des pistes. C'est pour cela qu'il faut non seulement défendre leur régime, en ce qu'il pourrait inspirer d'autres, mais aussi le comprendre, dans son fonctionnement quotidien. D'où ce dossier en deux temps, le premier consacré à la réalité de l'intermittence, le second à ce qu'elle permet d'imaginer. Le réseau Repas (Réseaux d'échanges et de pratiques alternatives et solidaires) associe travail et rêve. Et pourquoi pas ?

> Ingrid Merckx





« Attacher des droits à la et non à ses contrats de

En quoi les intermittents peuvent-ils servir de modèle à tous les précaires ? **Denis Gravouil** et **Samuel Churin** réfléchissent au sens du travail et de la protection sociale à l'heure de la crise du salariat.

L'intermittence est-elle un régime adapté aux seuls métiers du spectacle ? Ou une continuité des droits pour une discontinuité de l'emploi pourrait-elle concerner d'autres catégories professionnelles ? L'intermittence est-elle un volet du dossier sur la refonte de la protection sociale ? Ou les intermittents sont-ils les pionniers d'un nouveau modèle dans une société où le plein-emploi a disparu ? L'opposition historique entre la CGT Spectacle, qui défendait l'intermittence pour les professions du spectacle mais la permanence pour tous, et la Coordination des intermittents et précaires, qui défendait l'intermittence pour

■ DÉBAT ■

tous, a évolué vers un combat commun pour de nouveaux droits sociaux adaptés aux manières de travailler en 2014. Mais les nuances sont restées. Débat entre Denis Gravouil, de la CGT Spectacle, et Samuel Churin, de la Coordination, entre résistance et utopie.

2014 marque une nouvelle étape dans la lutte des intermittents pour la défense de leur régime. Qu'est-ce qui a changé depuis 2003 ?

Denis Gravouil > La situation est plus grave qu'en 2003, mais tout le monde a mûri dans la lutte. Un immense travail a été accompli. Nous avons des propositions très étayées et avons

construit une unité solide. Et, dans tout type de débat, la réflexion atteint des niveaux très intéressants. Partout sur le territoire on sent une véritable intelligence à trouver une forme de lutte qui ne soit pas suicidaire. Le choix ne se limite pas à la grève générale ou rien. Des quantités d'actions sont possibles.

Samuel Churin > Placer la lutte des intermittents sur le terrain de l'assurance chômage et des droits sociaux, et non pas sur le terrain culturel, est une idée qui a progressé depuis 2003. Nous n'avons jamais été aussi nombreux. Nous sommes mieux entendus, notamment par la presse. Une nouvelle convention sur l'assurance chômage vient d'être signée : il faut reprendre



Denis Gravouil
Secrétaire général
de la CGT Spectacle.



Samuel Churin
Membre de la
Coordination des
intermittents et des
précaires d'Île-de-
France.

personne travail»

L'offensive. On nous parle de table de négociations ? Nous sommes très contents d'apprendre que les intermittents font désormais partie du paritarisme. Voici des années que l'on demande que l'Unédic soit gérée autrement et soit ouverte. Que cette concertation fasse jurisprudence ! Qu'il n'y ait plus de négociations sans ouverture aux premiers concernés. Les experts de l'Unédic se sont toujours trompés. Il faudrait imposer que plus aucun chiffre ne sorte sans avoir été validé par les nôtres.

Pourquoi dites-vous que les experts de l'Unédic se sont toujours trompés ?

S. C. > Les experts de l'Unédic sont au service du Medef. Trois exemples. L'accord de 2003 a été vendu par l'Unédic au motif qu'il engendrerait 30 % d'économies. En réalité, cet accord génère 30 % de surcoûts, qui sont compensés par des ruptures de droits – des intermittents n'ont pas

réussi à faire leurs heures dans le temps imparti. Donc cet accord ne génère aucune économie et engendre 70 % de précarité en plus.

Ensuite, en 2004, le comité de suivi des intermittents a présenté ses contre-propositions, dont celle de revenir à 507 heures en 12 mois avec une date anniversaire. Nos propositions étaient inchiffrables alors. Pourtant, une heure après, l'Unédic a publié une dépêche disant qu'elles engendreraient 30 % de dépenses en plus. Nous savons maintenant qu'elles sont à coût constant et peuvent dégager jusqu'à 100 millions d'euros d'économies.

Enfin, plus récemment, le médiateur Jean-Patrick Gille a intégré dans ses propositions le retour à une date anniversaire. Les experts de l'Unédic ont déclaré que cela coûterait 170 millions d'euros. Or, il y a cinq mois, Pôle emploi chiffrerait cette mesure à 24 millions d'euros. La bataille des chiffres est extrêmement importante. Si nous ne sommes pas représentés dans la négociation, nous serons forcément perdants.

D. G. > À l'Unédic, la CGT est venue avec des propositions pour un autre modèle d'assurance chômage afin de résoudre le problème actuel : moins de quatre chômeurs sur dix sont indemnisés. Ce qui aurait dû être la cinquième branche de la Sécurité sociale fonctionne au profit du Medef. Le patronat a réalisé que ceux qui relèvent du régime des activités réduites – qui cumulent petits boulots et allocations, temps partiels, CDD courts – sont passés de 500 000 à 1,4 million depuis 1995. Sans compter les non-indemnisés.

En plus de la suppression des annexes 8 et 10, vieille obsession qui date de 1986, le Medef a voulu faire passer l'idée que 10 % des précaires dépensaient 50 % du budget consacré aux activités réduites. Il a donc mêlé la réforme des activités réduites avec celle des droits rechargeables. On a bien là l'idée de garder une armée de précaires à disposition du patronat. Par ailleurs, à rebours du discours « intermittents =

privilegiés », 74 % des artistes gagnent moins de 9 000 euros par an. D'après une étude de Pôle emploi, les intermittents qui touchent plus de 3 000 euros d'allocations par mois, les « privilégiés du système », ne sont que 11 en France !

Quelle étape la nouvelle convention sur l'assurance chômage, validée le 26 juin, marque-t-elle ?

S. C. > On ne peut plus continuer comme aujourd'hui : les subventions ont baissé comme jamais, les intermittents ont de plus en plus de mal à faire leurs heures. Attaquer les droits sociaux en période de crise, c'est la provocation de trop.

D. G. > Si nous n'avons pas empêché l'agrément de l'accord, nous avons bousculé le Medef : Pierre Gattaz a échoué à supprimer les annexes 8 et 10. Nous avons plusieurs fers au feu. Comme en 2003, on peut réclamer l'abrogation de la nouvelle convention.

Techniquement, rien n'empêche de la modifier. Par ailleurs, nous avons déposé un recours au TGI demandant son annulation, en dénonçant la déloyauté des négociations. D'autres recours sont en préparation, notamment devant le Conseil d'État.

Autre front : la concertation, qui va durer jusqu'en décembre. On ne va pas faire grève jusque-là, mais il ne faut rien laisser passer. Au-delà des intermittents, la question fondamentale est : quelle protection sociale pour ceux qui sont concernés par la discontinuité de l'emploi ?

Que pensez-vous de cette concertation lancée par le trio Gille-Combexelle-Archambault ?

S. C. > Si le Medef se retrouve à devoir dialoguer avec des syndicats non représentés et des non-syndiqués, ce sera une première ! La bataille est aussi politique : tous les députés de la majorité qui se sont déclarés contre l'agrément de l'accord doivent soutenir nos propositions. Plus largement, il faudrait que l'assurance chômage devienne

L'audiovisuel, royaume des abus

Voilà une info dont vous n'entendrez pas parler au JT de Pujadas : les abus de l'intermittence côté patronal. C'est que l'audiovisuel, public comme privé, est truffé d'intermittents qui ne devraient pas l'être. Ces fameux « permittents ». Leurs 900 heures annuelles avec le même employeur devraient logiquement suffire à requalifier leur contrat en CDI – une proposition formulée en 2013 par Jean-Patrick Gille. Selon la Cour des comptes, ces « permittents » représenteraient 15 % des effectifs. En dépit des molles remontrances du pouvoir, qui n'a aucune envie d'augmenter la redevance, chaînes et sociétés de production usent et abusent du régime pour employer des techniciens pourtant en poste chaque soir – voir les récentes grèves qui ont touché les « Guignols de l'info » de Canal +, une émission diffusée pourtant depuis vingt-six ans ! C'est que l'intermittence est un

peu le rêve de tout patron : la possibilité de licencier le jour au lendemain, mais aussi de sous-payer les salariés. « L'exemple typique de fraude, explique Bérangère, 32 ans, réalisatrice à Paris, c'est quand tu es payée et déclarée 4 jours pour réaliser un programme qui en demande 10 en réalité. » Et les 6 jours non déclarés ? C'est l'Unédic qui régale ! Si tant est, bien sûr, que l'intermittent réussisse à conserver ses droits malgré la sous-déclaration... Un journaliste de télé témoigne d'un fonctionnement encore plus pervers : « La boîte de prod' te déclare 5 jours mais t'en fait bosser 10. En retour, elle déclare des cachets plus élevés. Tout le monde est gagnant : la chaîne, car c'est moins cher de payer 5 cachets que 10, et toi, car tu vas toucher plus d'allocations. » Des petits arrangements qui creusent la tombe de tout un régime.

> Pauline Graulle



(suite de la page 21) » un grand débat national. Comment faire quand l'État n'est pas d'accord avec les partenaires sociaux ? Le Medef impose un accord tacite à l'État depuis la fin des années 1990, disant : « L'assurance chômage, vous n'y touchez pas. » Il faut également lancer une grande concertation sur le paritarisme. Avant 1967, les patrons n'étaient pas représentés à la Sécurité sociale. Aujourd'hui, les Medef a 50 % des voix.

D. G. > Il y a un problème de démocratie à l'Unédic : cette négociation sur l'assurance chômage est un simulacre de dialogue social. Cela fait des années qu'on plaide pour que les négociations se tiennent ailleurs qu'au Medef, dans un lieu neutre, avec un arbitre. Si on avait eu connaissance du chiffre pendant les négociations et non à la fin, un milliard puis 800 millions d'euros d'économies sur le dos des chômeurs, on aurait peut-être pu bloquer l'accord. Ensuite, qu'on mesure la représentativité des signataires ! Dans notre secteur, presque aucun de nos employeurs n'est au Medef. Il faut entendre tous ceux qui ont leur mot à dire. La concertation pourrait aussi servir à impliquer clairement l'État, comme arbitre, qui se contente d'agir en coulisses.

Pourquoi le Medef veut-il en finir avec les annexes B et IO ?

S. C. > L'intermittence est un régime spécifique qui a été pensé en période de plein-emploi pour les gens travaillant par discontinuité, dont les techniciens du cinéma et les artistes. Il fallait leur trouver un régime spécifique pour leur assurer une continuité de droits sur une discontinuité de revenus. Il ne s'agit pas d'exception culturelle. Ce régime consiste en des droits sociaux qui ont permis au secteur culturel de se développer comme aucun autre. Le Medef veut le remplacer par des droits rechargeables censés couvrir tous les contrats courts : intermittents, intérimaires, etc.

C'est un système pensé pour la flexisécurité au rabais. Le Medef nous estime trop bien couverts. Il ne veut surtout pas que nous servions de modèle à l'intermittence de l'emploi en général, soit aux 1,7 million de personnes à activité réduite. Économiquement, nous ne coûtions pas plus cher que les autres. La réforme est idéologique, pas économique.

D. G. > Le Medef s'en prend aux intermittents d'abord pour des raisons idéologiques qui se résument à un affrontement avec la CGT à la table des négociations. Restreindre l'intermittence lui évite une discussion sur l'assurance chômage, alors que le système actuel encourage la précarité. Le Medef brandit l'équité, et la CFDT a repris l'idée pour justifier le dernier accord. Mais l'équité prônée par le Medef, c'est du nivellement par le bas.

L'intermittence versus la flexisécurité ne pourrait-elle pas être une aubaine pour le Medef ?

S. C. > C'est la thèse de Pierre-Michel Menger : l'intermittence, c'est tellement génial que tout

Des danseurs >
de la compagnie
italienne Emio
Greco au festival
d'Avignon en 2008.

PHOTO: J. LAFFITTE



le monde va devenir intermittent. Cette idée s'est largement répandue dans les cercles néolibéraux et a présidé à la réforme de 2003. Or, le nombre d'intermittents cotisants est stable. Et le nombre d'intermittents indemnisés est stable. Depuis 1983, la part entre le salaire social (les indemnités) et le salaire direct (le cachet, par exemple) est la même. L'intermittence a permis de développer l'emploi : la proportion d'intermittents indemnisés est proportionnelle au nombre d'emplois créés via des festivals qui n'existaient pas, des théâtres qui se sont montés, des boîtes de production qui ont émergé. Depuis les années 2000, le volume d'emploi est stable également. Il permet à environ 110 000 personnes de faire leurs heures. La peur de passer à 200 000 personnes est un fantasme.

Faut-il ouvrir l'intermittence à d'autres métiers ?

S. C. > Dans le nouveau modèle que nous avons proposé en 2004, nous avions gardé des critères d'accès, mais en ne se limitant à aucune liste de métiers. L'idée était de couvrir toute l'intermittence de l'emploi. Aujourd'hui, on propose de supprimer les critères d'accès. Autrement dit, quel qu'un au chômage total (zéro heure) serait couvert. Ce serait un salaire garanti. Pour le calcul de l'indemnité journalière, on entrerait le nombre d'heures travaillées, à l'année, et le montant : zéro heure, 200 heures ou 900...

D. G. > Notre marché du travail développe la précarité. Il y a un éparpillement du travail et une explosion des emplois très courts. Il faut trouver une autre protection sociale. La CGT spectacle défend l'intermittence en tant que système adapté aux métiers du spectacle, mais il faut réfléchir à d'autres professions : peut-être les journalistes pigistes ou les chercheurs. Mais le caractère annuel du système dans nos métiers ne convient pas forcément à d'autres. Il y a différents régimes, tenant compte des particularités des exercices professionnels, que les premiers concernés doivent imaginer. C'est le cas avec nos camarades de l'intérim.

Il faudrait élargir la réflexion. Et pas seulement sur l'assurance chômage mais sur la protection sociale en général : prévoyance, complémentaire santé, etc. Tous les précaires doivent bénéficier d'une protection sociale. Nombre d'entre eux sont dans une précarité subie et cherchent un emploi stable. C'est pourquoi il faut marcher sur deux jambes : couvrir la discontinuité de l'emploi et développer l'emploi stable. Si on fait en sorte que la précarité coûte cher, on fait reculer la précarité.

Élargir ou pas, n'est-ce pas le sujet du désaccord historique entre la CGT Spectacle et la Coordination ?

S. C. > Nous n'avons pas la même vision, mais elles convergent davantage qu'il y a dix ans.



À l'époque, on opposait systématiquement la permanence à l'intermittence. Six chômeurs sur dix ne sont pas indemnisés dans ce pays, 86 % des embauches se font en CDD. Le plein-emploi appartient au passé. Les intermittents ont fait l'expérience de la déconstruction de la protection sociale à l'œuvre aujourd'hui : avant 2003, notre régime était plus souple et le lien de subordination avec les employeurs aussi. Quand on avait fait nos heures, on pouvait dire non à un contrat qui ne nous tentait pas. En 2003, le Medef nous a imposé un présystème de droits rechargeables : quand on a moins de temps pour faire ses heures, on est prêt à accepter n'importe quel boulot à n'importe quel prix. C'est pour cela, aussi, que les salaires ont énormément baissé depuis 2003. Et le lien de subordination s'est resserré. Si tout le monde était couvert, on casserait ce lien, on aurait la possibilité d'exiger de meilleures conditions. Intermittent ou femme de ménage !

Si on protège correctement les précaires, on protège aussi l'emploi stable. Mais il faut changer de paradigme. Pour nous, le graal n'est pas le CDI. Je préfère choisir sur quel projet je travaille. Le vrai débat est : qu'est-ce qui relève du travail et qu'est-ce qui relève de l'emploi ? Être intermittent signifie qu'on travaille tout le temps mais qu'on n'est employé que de temps en temps. C'est vrai de quantité de gens dont le travail, associatif par exemple, n'est pas rémunéré. Tout focaliser sur l'emploi est non seulement une erreur mais ne reflète pas la réalité : si on supprime tout le travail qui n'est pas rémunéré,

la France s'écroule ! La valorisation de ce travail pourrait passer par un salaire socialisé. Un lien de subordination plus détendu donnerait un pouvoir incroyable aux salariés ! Y compris en CDI.

D. G. > Si les gens se battent pour des CDI plutôt que des CDD, c'est bien pour atténuer la pression du lien de subordination. En outre, une majorité ne veut pas être dans la précarité. C'est peut-être ça, l'abolition du salariat : ne pas subir la discontinuité de l'emploi si on ne la souhaite pas, ni des salaires en dessous de son niveau de qualification, et choisir ce qu'on veut faire. Le monde a changé. Les précaires ne doivent plus être perçus comme une variable d'ajustement. Le chômage ne doit plus être perçu comme une honte. Mais, pour cela, il faut réfléchir à nouveau au sens du travail, à la valeur du travail et à la protection sociale dans son ensemble.

S. C. > En créant un système d'assurance chômage total, on sécurise tout le monde. Le jour où tous les employés seront couverts, les patrons devront rivaliser pour que leurs salariés ne partent pas chez le voisin.

D. G. > Les syndicats doivent s'occuper davantage des chômeurs mais continuer à se battre pour l'emploi. Il faut faire payer le travail à sa hauteur et à sa valeur. C'est la question du partage des richesses. Notre travail génère des richesses alors que trois quarts des artistes ne gagnent pas plus de 9000 euros par an.

Est-ce ce changement de paradigme qui vous distingue ? La CGT Spectacle serait plus du côté d'une résistance et la coordination d'une utopie ?

S. C. > Les intermittents qui veulent être permanents, en général, c'est parce que, arrivés à 40 ou 50 ans, ils en ont assez de ne pas savoir, chaque année, ce que la vie leur réserve. Si tout le monde était couvert, combien voudraient encore être permanents ? Reste qu'il y a des secteurs, comme bon nombre de spectacles avec plusieurs équipes différentes – troupes, orchestres, techniciens –, où la permanence n'est pas adaptée.

D. G. > L'emploi permanent n'est pas incompatible avec nos métiers, y compris artistiques. Nous essayons de joindre la mémoire – le programme du Conseil national de la Résistance, une idée toujours aussi novatrice – et l'utopie. Aujourd'hui, la Sécurité sociale est dépecée et le chantage à l'emploi renforce la dépendance aux employeurs. Il faut redonner son sens au travail de chacun et favoriser la mobilité. L'idée du nouveau statut de travail salarié, c'est d'attacher des droits à la personne et non plus à ses contrats de travail.

S. C. > Notre projet ressemble au projet de Sécurité sociale professionnelle défendu par la CGT. En quoi nos pratiques dans le spectacle sont-elles spécifiques ? Si on dit que c'est la discontinuité qui préside, on n'a plus besoin de caler des critères sur certains métiers plus « nobles » que les autres.

>Propos recueillis par Ingrid Merckx et Christophe Kantcheff

Une longue lutte

- **1919** Première grève générale des spectacles.
- **20 juin 1936** Loi sur les congés payés. Les conventions collectives qui en découlent prévoient une péréquation entre employeurs pour garantir les droits aux congés de ces travailleurs « intermittents du spectacle ». Première occurrence du terme.
- **1939** Création de la Caisse des congés spectacle.
- **1958** Création de l'Unedic.
- **8 avril 1976** La Fédération du spectacle réclame un Grenelle de la culture.
- **1979 et 1984** Création des annexes 8 et 10 de l'Unedic telles qu'on les connaît.
- **Années 1980** Les intermittents se mobilisent chaque fois que leur régime d'indemnisation chômage est mis en cause.
- **2002** Publication du rapport Roigt-Klein. Les annexes 8 et 10 sont les seules à échapper encore à la logique de refondation sociale défendue par l'Unedic.
- **26 juin 2003** Entrée en vigueur de la nouvelle convention sur l'assurance chômage des intermittents. En juillet, 36 collectifs et coordinations sont en lutte sur le territoire.
- **2003** Constitution d'un Comité de suivi sur les intermittents, promu par Noël Mamère.
- **2004** Une étude de la Cour des comptes relativise l'impact des annexes 8 et 10 sur le solde financier de l'assurance chômage. Un fonds transitoire sauve quelques intermittents.
- **2005** Au printemps, grève dans le spectacle vivant, la plus importante en France depuis 1968.
- **2006** Une proposition de loi, signée par 470 députés et entendant pérenniser le régime des intermittents, échoue.
- **2007** Fin du « rattrapage » par l'État des intermittents pénalisés par la réforme de 2003.
- **2012** Lors de sa campagne pour la présidentielle, François Hollande s'engage à préserver le régime.
- **17 avril 2013** Rapport d'information, déposé à l'Assemblée par les députés Jean-Patrick Gille et Christian Kert, sur « les conditions d'emploi des métiers artistiques ».
- **Janvier 2014** Le Comité de suivi des intermittents est relancé à l'Assemblée.
- **Février 2014** Publication de l'enquête de Mathieu Grégoire et Olivier Pilmis pour le Syndeac sur l'indemnisation des intermittents.
- **22 mars 2014** Les partenaires sociaux adoptent la nouvelle convention Unedic.
- **Juin 2014** Le ministre du Travail, François Rebsamen, agréé l'accord, qui entre en vigueur le 26 juin, onze ans jour pour jour après celui de 2003. <



« On ne vole pas nos 1 600 euros par mois »

Trois intermittents du spectacle témoignent de la difficulté croissante à vivre de ce régime et affirment la nécessité de revenir à la situation d'avant 2003 pour pérenniser leur activité.

Leur intermittence, ils y tiennent. Ce ne sont pas des « privilégiés » du système, mais des professionnels pour qui ce régime est adapté, nécessaire. Et ils le lui rendent bien, travaillant sans compter. Pour moins de précarité et de « course aux cachets », ils défendent le retour à un calcul sur la base de 507 heures en un an. Ils forment le gros des troupes, loin des fantômes sur les abus. Solides dans leurs projets et néanmoins fragiles dans leurs droits.

« Notre particularité est de vouloir travailler en troupe »

Loïc, assistant de production, compagnie Jolie Môme, 42 ans

La compagnie réunit quatorze intermittents dans son projet artistique à forte implication politique. Nous sommes accrochés à l'idéal de troupe, une notion souvent abandonnée au profit de l'individualisation du travail artistique. Cette conception du groupe qui avance ensemble devrait privilégier le CDI comme modalité d'emploi la plus appropriée, mais l'intermittence nous est indispensable. Ni la

force du groupe et de notre public – conquis en trente ans – ni même La Belle Étoile, le magnifique théâtre mis à notre disposition par la ville de Saint-Denis, ne suffisent à nous éviter la discontinuité de l'emploi. Il y a forcément des moments de travail invisibles, car nous ne pouvons être constamment face au public. Notre farouche indépendance et notre choix d'avoir tous le même salaire sont des hérésies pour les hautes instances culturelles, tout comme la revendication d'un théâtre populaire. Nous ne volons pas nos 1 600 euros par mois, cumul de salaire et d'indemnités. Alors, qui financerait ce travail si ce n'est la solidarité interprofessionnelle ?

Nous nous battons pour l'intermittence, couverture sociale indispensable entre deux contrats de travail, comme nous nous battons pour l'indemnisation des intérimaires, des chômeurs, etc. Nous avons mené ce combat avec détermination en 2003 et ressentons la nécessité de le reprendre aujourd'hui. Nous avons en plus la légitimité de propositions patiemment construites pour améliorer ce système, la légitimité de lutter non seulement pour nous, mais aussi pour les droits de l'ensemble

des précaires. Alors peut-être que notre festival La Belle Rouge (en Auvergne du 25 au 27 juillet) sera en grève pour se transformer en tremplin de la lutte ? Nous préparons tout pour qu'il puisse se tenir, mais la grève paraît à beaucoup d'entre nous le meilleur moyen de se faire entendre et de peser dans la concertation. De toute façon, l'avenir dépendra du rapport de force qu'on saura créer cet été. ■

« Sans le système, nous n'existerions plus »

Alice, Les Ogres de Barback, 35 ans

Les Ogres fêtent leurs 20 ans. Nous sommes intermittents depuis quinze ans. Jusqu'en 2003, nous étions très satisfaits de ce régime. Sans lui, les Ogres n'existeraient plus depuis longtemps. On a toujours fait beaucoup de concerts, donc nous n'avons jamais eu de problèmes pour déclarer nos heures. Comme nous avons toujours voulu tout faire nous-mêmes – production, distribution – afin de rester dans une organisation familiale et amicale, nous avons dit oui à tout ce qu'on nous proposait : bars, festivals, brocantes, marchés, etc. C'est comme ça que nous avons forgé notre réputation et notre répertoire. Ma sœur, Mathilde, et moi avions 15 ans quand nous avons commencé ; mes frères, Fred et Samuel, 18 et 19 ans. On vivait dans des caravanes, on se débrouillait. Nous ne sommes devenus intermittents que lorsque nous avons commencé à jouer dans des petites salles, des théâtres, des cafés-concerts qui pouvaient nous déclarer.

Aujourd'hui, les Ogres, c'est en général 11 à 12 personnes et jusqu'à 25 sur certaines tournées. On tient à ce que le prix des places reste abordable et à ce que quasiment tout le monde soit payé la même somme. Lorsque nous faisons une dizaine de concerts sur un mois (donc une quinzaine de jours loin de chez nous, avec des journées de 12 à 16 heures), nous gagnons environ 1 500 euros de salaire, puis environ 800 euros d'indemnités. L'année dernière, on a fait 80 dates. Nous voudrions nous produire un peu moins pour voir plus nos familles – nous avons tous des enfants – et réfléchissons à un autre système que l'intermittence. Nous avons pensé à nous salarier, mais ça coûterait trop cher à une structure comme la nôtre. Depuis 2003, le calcul des heures est très compliqué : nous ne bouclons pas nos années en même temps alors que nous déclarons la même chose ! À la suite de mon congé maternité, tout

La compagnie Jolie Môme lors d'un concert à Paris.

CARINE BIEUF





◀ Mathilde et Alice, des Ogres de Barback.

MATTHIEU YAKOVLEFF

le groupe a perdu deux mois d'indemnités. De plus, le mode de calcul (faire ses heures en 10,5 mois au lieu de 12) nous oblige à jouer énormément, comme si notre métier se résumait à être sur scène alors qu'il consiste en une foule de travaux non payés : écriture, arrangements, travail de nos instruments, répétitions, enregistrements, réunions, route, promotion... Revenir à 507 heures en 12 mois, avec une date anniversaire, tombe sous le sens ! ■

« L'intermittence est adaptée à nos métiers »

Philippe Chagne, saxophoniste, clarinettiste, flûtiste, arrangeur, 55 ans

Je suis intermittent depuis 1981. Je revenais de deux mois et demi de tournée avec le Podium Europe 1 quand une amie m'a expliqué que le fait d'avoir enchaîné une série de dates me permettait d'intégrer ce régime. Je n'en suis jamais sorti. Je dois faire entre 700 et 1 000 heures par an. Mon indemnité journalière tourne autour de 55 euros. Je m'en sors bien. Mais je joue dans vingt-cinq orchestres et de sept instruments. Je m'inquiète pour mes élèves. Aujourd'hui, pour arriver à déclarer 507 heures en 10,5 mois, soit cinq ou six concerts déclarés par mois, dans le milieu du jazz, il faut y aller ! C'est une gageure, encore plus quand on a un projet à son nom. Pour les jeunes musiciens, même très doués, c'est quasi impossible. Tout le milieu s'est paupérisé : les clubs et les festivals paient les mêmes cachets qu'il y a trente ans, 80 euros le concert dans un club en moyenne, 200 euros dans un festival. Hôtels, transports, toutes les conditions de travail sont au rabais.

Mais l'intermittence est adaptée à notre métier. Comment pourrions-nous passer des demi-journées en répétition ou nous permettre des balances interminables si nous n'étions pas intermittents ? J'ai peut-être connu dix répétitions payées depuis le début de ma carrière. Et, souvent, un musicien est également compositeur, arrangeur, graphiste, vidéaste, tourneur... Sans compter qu'on travaille son ou ses instruments tous les jours. Quand on intègre un projet avec une tournée, on ne peut pas être

partout. Du coup, les gens s'habituent à ce qu'on ne soit pas disponible et n'appellent plus. Quand le projet se termine, on peut avoir de grands passages à vide. Dans de tels moments, il m'est arrivé d'aller jouer dans le métro, pour jouer quoi qu'il arrive.

Les heures d'enseignement peuvent être un plus, surtout après 50 ans, où le plafond d'heures augmente. Mais il est encore trop bas. Le Medef ne cesse de ronger ce régime. À New York, les musiciens s'en sortent grâce à l'enseignement, qui est très bien rémunéré. En Espagne, ils avaient un système un peu comparable au nôtre qui a disparu. Les musiciens se sont clochardisés. La crise a commencé avec les artistes. ■

En plus de trente ans de carrière, Philippe Chagne a vu le milieu se paupériser.

J.-M. VOLTA





Les experts, c'est nous !

De conflit en conflit, les intermittents sont devenus un modèle de savoir-pouvoir. Pour résister et proposer.

Un parallèle avec Act Up ? Les intermittents sont devenus un modèle d'*empowerment*. « Nous avons lu le protocole » et « nous avons une proposition à vous faire ». « Le savoir institué qui fait la loi est confronté aux savoirs de ceux sur qui cette loi agit », commentent Antonella Corsani et Maurizio Lazaretto (1). « Nous sommes les experts », inscrivent les intermittents sur leurs banderoles. « Nous avons nos propres experts », renchérit Samuel Churin, de la Coordination des intermittents et précaires, en riposte à l'Unédic. Parmi eux, Mathieu Grégoire et Olivier Pilmis, qui ont publié en février une étude désormais incontournable (2). Les deux chercheurs y analysent différents dispositifs d'indemnisation des intermittents pour conclure que celui des intéressés serait moins inégalitaire et pas plus coûteux que l'actuel. Et ce, en provoquant une hausse des effectifs uniquement de 4 % et en réduisant la précarité des « *intermittents de l'intermittence* ».

Cette étude bat en brèche des arguments rebattus par leurs adversaires : les intermittents ne sont pas des privilégiés puisqu'ils représentent 3,5 % des dépenses de l'Unédic et 3,4 % des allocataires. « Ils bénéficient d'un calcul adapté à leur mode de travail, mais pas d'avantages particuliers », souligne Mathieu Grégoire. Le modèle n'est pas déficitaire, ce sont les caisses de l'assurance-chômage qui le sont, alors que le principe d'une assurance est la bonne gestion de l'équilibre entre les gros et les petits. Par ailleurs, les intermittents dénoncent l'abandon par l'État au Medef du dossier de l'assurance chômage, un déni de démocratie. En outre, ils mettent en évidence la possibilité « d'une autre sortie du chômage de masse » qui prendrait la forme d'une « *flexisécurité progressiste* ». Pas facile à entendre pour une gauche qui, croyant encore au plein-emploi, biffe la dimension « *progressiste* » pour ne retenir que la « *flexisécurité* » chère au patronat. Les intermittents arguent pourtant qu'il s'agit d'une « *ébauche de modèle* » de socialisation des salaires. « Ce que nous défendons, nous le défendons pour tous », concluent les appels qui circulent cet été.

>I. M.

(1) Voir les bonnes feuilles de leur livre p. 31

(2) *Quelle indemnisation chômage pour les intermittents du spectacle ? Modélisation et évaluation d'un régime alternatif*, Mathieu Grégoire et Olivier Pilmis, Centre de recherche sur l'action publique et le politique, CNRS et Université de Picardie pour le Syndeac.





Dès 1999, le nouveau Medef, sous la houlette d'Ernest-Antoine Seillière et de Denis Kessler, choisit de s'attaquer aux annexes 8 et 10 de la convention de l'Unédic.

L'assaut permanent du Medef

Depuis vingt ans, le patronat cherche à mettre en cause le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle, une « anomalie » et un verrou au projet de flexibilisation généralisée du marché du travail.

L'hiver 1999 est une étape historique pour le grand patronat, dont le syndicat, l'ex-Conseil national du patronat français (CNPF), est engagé dans un bras de fer avec Lionel Jospin, Premier ministre d'un gouvernement de gauche plurielle. La ministre de l'Emploi, Martine Aubry, est la cible de l'organisation patronale depuis que la réduction du temps de travail à 35 heures hebdomadaires, mesure emblématique de la gauche, est mise en œuvre.

La RIT est honnie par la nouvelle équipe dirigeante, qui change, cette année-là, le nom de la puissante organisation. Au CNPF succède le Mouvement des entreprises de France (Medef). Le baron Ernest-Antoine Seillière prend les commandes du navire patronal, avec son numéro deux, Denis Kessler, dirigeant de la

branche assurances, conseillé par le philosophe François Ewald, ancien assistant de Michel Foucault. D'emblée, le trio déploie une stratégie qui s'attaquera en priorité à l'assurance chômage des salariés et aura en ligne de mire les annexes 8 et 10 de la convention de l'Unédic (1), lesquelles définissent le régime des intermittents du spectacle.

La nouvelle politique patronale sera mise en scène en janvier 2000, lors d'une assemblée générale qui mobilise 30 000 dirigeants à la porte de Versailles, à Paris. Devant les médias, le Medef menace de quitter les organismes paritaires, dont l'Unédic, et, dans la foulée, présente les grandes lignes d'un projet de « *refondation sociale* » pour reconquérir le terrain grignoté par l'emprise de l'État, selon les grands patrons.

Des discussions sont lancées avec les organisations syndicales de salariés sur l'Unédic, l'assurance maladie et les retraites. Avec plus ou moins de réussite : en 2001, le Medef ne parvient pas à démanteler le régime des intermittents du spectacle, à l'issue de négociations entre syndicats et patronat.

Pourquoi s'attaquer à l'intermittence ? Parce que les annexes sont les seules qui s'opposent à la logique de la refondation sociale. Telle est l'explication avancée en 2002 par un rapport sur le fonctionnement du régime des artistes et techniciens, signé par deux inspecteurs, Jean Roigt et René Klein. « *Le régime fonctionne de fait comme un système de redistribution interne des droits acquis par les plus actifs au profit des salariés ayant moins de droits et, souvent, peu de droits au-dessus du*



minimum requis. » Le rapport réaffirme « la nécessité d'un régime spécifique maintenu dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle », « de par la nature des emplois, le fonctionnement particulier du marché du travail, la dureté des conditions de travail, mais aussi de par la technicité extrêmement exigeante et toujours en évolution des métiers du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma », relève à l'époque le Syndeac, syndicat des entreprises artistiques et culturelles.

Le régime des intermittents est un rempart face à la précarisation de l'emploi et joue un rôle émancipateur. Mais, pour le Medef, c'est une anomalie entraînant une « dissociation progressive de la protection sociale et du travail », selon les mots de Denis Kessler (2). L'objectif du Medef est d'ériger « l'employabilité » en norme d'un marché de l'emploi discontinu et flexible, tout en transformant les dépenses sociales en matière de retour à l'emploi, de santé, d'éducation, de formation en de nouvelles ressources pour les entreprises. La philosophie patronale fait de la concurrence le principe régulateur du social, l'individu étant responsable de son sort.

L'idée n'est pas neuve : dans les années 1990, les employeurs distillent cette logique en abusant des contrats de courte durée, aussi bien pour les permanents que pour les intermittents, au point que, de 1991 à 1999, le nombre de bénéficiaires des indemnités du régime des professions artistiques et culturelles a quasiment doublé.

Inquiets de la situation et des menaces que le CNPF fait peser sur les annexes, les artistes et techniciens amorcent un cycle de mobilisation en 1992, occupant le théâtre de l'Odéon et perturbant, déjà, le festival d'Avignon (3). Ils obtiennent gain de cause, mais l'idéologie patronale a fait son chemin et imprègne les réformes du régime d'assurance chômage qui vont se succéder. Le Medef bâtit une campagne de communication sur le déficit du régime, engendré par une indemnisation « laxiste » des « assistés » que sont les chômeurs. Il s'agit d'empêcher à tout prix les précaires et les mouvements de chômeurs de réclamer des droits sociaux en échange de l'hyper-flexibilité voulue par le patronat.

Les réformes successives de 2003 et de 2006, formalisées par le Medef et ratifiées par la CFDT, la CGC et la CFTC, réduisent délibérément les régimes des intermittents et précaires. Comme celle de 2014, qui s'inscrit dans la continuité de ce modèle de société ébauché il y a quinze ans par le patronat.

Le régime est un rempart à la précarisation et joue un rôle émancipateur.

»Thierry Brun

(1) Association pilotée par les organisations patronales et les syndicats de salariés, chargée de la gestion de l'assurance chômage.

(2) Lire *Intermittents et précaires*, Antonella Corsani et Maurizio Lazzarato, éd. Amsterdam, 2008 (voir p. 31).

(3) « Intermittence, mon amour », *Mouvement*, juillet 2003.





Ma précarité familiale

Si je n'ai pas choisi d'être fauchée, j'ai décidé quels champs je cultiverais dans mon petit village de montagne.

Ne nous racontons pas d'histoire. Ma précarité, je ne l'ai pas choisie. Elle me bride souvent, elle m'angoisse parfois, elle m'emmerde toujours. Un vieux machin que je traîne, qui gêne aux entournures, familière dans son irrégularité mais avec une constante : sous le seuil de pauvreté. J'ai 35 ans, un niveau « CSP +++ » et jamais de CDI. Mon plus haut et régulier salaire, je l'ai touché pendant mes études, smic hôtelier et pourboires, pendant neuf mois. Puis je suis devenue journaliste pigiste. Imaginez la tête des propriétaires et banquiers. Trois ans après ma première carte de presse, j'ai quitté Paris et ma rédaction. Voilà maintenant six ans que je vis dans un village de 300 habitants en moyenne montagne. Le parent pauvre du coin, lui qui ne connaît pas la fertilité de la plaine, les bains de mer ou cette montagne « qui vous gagne ». Les pauvres attirent les pauvres.

Ma précarité, donc, je ne l'ai pas choisie, et ce sera notre ritournelle. Ce que j'ai choisi, c'est tout le reste. Ce que je fais, pour qui, avec qui, comment et où. Difficile alors d'entrer dans les cases : critique de bande dessinée, intervenante artistique, chômeuse, écrivaine publique, graphiste, auteure, salariée, affiliée, indépendante, bénévole, ex-scopeuse, créatrice avec nombre de guillemets, bibliothécaire, comptable malgré moi, grande prêtresse des dossiers de subventions, et demain, allez savoir. Bref, bidouilleuse devant l'éternel, je malaxe avec énergie en une ragougnasse fameuse village, journaux, associations, engagements, désirs, amour, amis, potager... Une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Tout est mêlé, peut-être inextricable. Ma vie est un nœud. Ma vie est cohérente. Ma précarité, je ne l'ai pas choisie, donc, mais je m'y suis faite. Comme un long apprentissage.

Je vis avec peu (ce qui est plus simple sans enfant et avec une famille « au cas où »). Surtout, je lutte intimement – et peut-être un jour collectivement – contre le discours, les institutions, les sigles. Non, nous ne sommes pas des futurs-CDD, ex-RMI, nouveaux RSA, en CAE, vivant en ZEP ou en ZRR. Non, je ne culpabiliserai pas d'être chômeuse et bénévole. Non, je n'irai pas à leur formation occupationnelle pour apprendre à me repérer dans le temps et l'espace. Non, je ne suis pas « le haut du panier des CAE » (dixit Monsieur Maison-sociale), d'ailleurs je ne devrais pas être en CAE. Non, je ne respecterai pas scrupuleusement la loi parce qu'elle est inadaptée et mortifère. Mais, surtout, je refuse que nous soyons les boucs émissaires d'une politique publique qui se moque des inégalités, de la redistribution et des territoires oubliés.

Ma précarité, je fais avec. Celle des autres m'enrage le cœur. Il y a la terrible, l'insoutenable. À dire vrai, je ne la côtoie pas au quotidien, ou alors sans le savoir. Non, je connais la petite rengaine, fauchée comme les blés, de ceux qui ont « choisi », qui serrent les dents et foncent. Des paysans, artistes, plumitifs, travailleurs dans l'environnement, le bâtiment, les services. Là, un père divorcé dort dans la rue ou en refuge pour aller voir son enfant. Ici, un couple de paysans se tue à la tâche et survit grâce aux allocations familiales. Ici encore, une jeune femme cherche de la nourriture dans les poubelles. Non loin, un ouvrier au noir accepte de monter sur un toit à ses risques et périls. Et beaucoup de s'interroger : pourront-ils surmonter un imprévu ?

Alors, non, décidément, notre précarité, nous ne l'avons pas choisie. Mais, pour l'instant, nous préférons la vivre que nous soumettre.

› Marion Dumand





L'intermittence, l'autre nom de la flexibilité?

L'intermittence, c'est la flexibilité. C'est la thèse défendue par Pierre-Michel Menger, qui entrevoit dans le régime des intermittents « *le rêve fou d'un patron capitaliste* » (Mediapart, 5 juillet 2014). Dans *Profession artiste* (Seuil, 2005), le sociologue explique comment les arts du spectacle « *battent tous les records de la flexibilité, puisqu'on y met fin à un contrat et qu'on y embauche le plus facilement du monde* ». D'où la nécessité « *d'une couverture atypique d'un risque atypique* ». Mais, associé à une croissance de l'offre culturelle, ce régime « *ingénieux* »

quoique « *inégalitaire* » et « *précarisant* » présente, selon lui, le risque de voir se développer « *un chômage indemnisé* » qui augmenterait plus vite que l'emploi. Dans *Intermittents, sociologie du travail flexible* (Seuil, 2011), il constate que l'accord de 2003 résiste à l'adaptation rapide que les précédentes réformes ont suscitée. Mais il démonte l'argument selon lequel « *l'intermittence serait l'incarnation pionnière d'un nouveau mode de salariat* ». Pour lui, cette « *architecture révolutionnaire de la rémunération conjointe du travail et de [l'inactivité]* »,

qui abolit la « *frontière entre le salariat et l'indépendance* », doit rester une exception. Or, sortie d'un modèle d'emploi fondé sur le salariat, l'assurance chômage ne sait plus comment faire. Pierre-Michel Menger plaide pour un financement du risque par trois sources : les employeurs, l'État et les collectivités, et pour la solidarité interprofessionnelle. Ce qu'il n'explique pas clairement, c'est pourquoi, si l'intermittence est effectivement synonyme de flexibilité, elle continue de représenter une anomalie pour le patronat.

> I. M.





« Les intermittents contribuent à reconfigurer le modèle social »

Cofondateur du Comité de suivi des intermittents en 2003, **Noël Mamère** l'a relancé en janvier dernier. Selon lui, les intermittents sont le symbole d'un combat général contre la précarité.

« J'ai l'impression d'assister à la reconstitution d'une ligue dissoute », avait plaisanté Noël Mamère en relançant le Comité de suivi des intermittents du spectacle à l'Assemblée nationale, le 15 janvier dernier. Autour de lui, Jack Ralite (PC), les députés Patrick Bloche (PS) et Laurent Grandguillaume (PS) et le sénateur Pierre Laurent (PC). Ainsi que Denis Gravouil, de la CGT Spectacle, Samuel Churin, de la Coordination des intermittents et précaires, Mathieu Grégoire, maître de conférences à l'université de Picardie, ainsi que les représentants d'organisations professionnelles dont la Société des réalisateurs de films, le Collectif des maternités et le Syndec. Exemple, cette collaboration peine cependant à faire contre-poids face au Medef.

Vous avez cofondé le Comité de suivi des intermittents en 2003. Qu'est-ce qui vous a motivé ?

Noël Mamère » Le Medef voulait déjà supprimer les annexes 8 et 10. J'ai créé ce comité de suivi avec Étienne Pinte, qui était député-maire UMP de Versailles, et Marie-Christine Blandin, sénatrice verte. On peut dire que c'est grâce à nous que syndicats et coordination, intermittents et employeurs, ont réussi à travailler ensemble. Ce comité n'était pas simplement une opération d'affichage. Nous avons pris ce dossier très à cœur : nous nous sommes réunis presque tous les quinze jours et avons servi de catalyseur.

Pour ma part, j'ai été scandalisé par cette régression qu'a été l'accord de 2003, et dont l'esprit demeure. C'était un mauvais coup à la fois social et culturel. Nous avons rédigé une proposition de loi qui remettait en cause l'accord de 2003, notamment sur la fin de

la période de référence de « 507 heures sur 12 mois ». Cette proposition de loi apportait un véritable statut pérenne aux intermittents. L'UMP, avec l'aide d'Étienne Pinte, nous avait promis de voter ce texte. Quand nous l'avons défendu devant l'Assemblée en 2007, les députés UMP l'ont boycotté, et la proposition de loi a été battue.

Ce comité de suivi a été relancé en janvier dernier, à l'Assemblée. Qu'est-ce qui fait sa particularité ?

Nous avons réveillé ce comité au moment des négociations autour de la nouvelle convention sur l'assurance chômage. Étienne Pinte s'étant retiré de la vie politique, il compte désormais comme politiques Laurent Grandguillaume, Pierre Laurent et moi-même. Les mêmes acteurs qu'en 2003 se sont remobilisés et tournés vers le comité, qui apparaît comme le lieu naturel de la production d'idées et de propositions. Quand on l'a fondé en 2003, le concept était tout à fait nouveau. L'idée était de traduire de manière concrète la collaboration entre des élus et des acteurs de la société civile. L'Assemblée n'avait jamais vu ça. La question de l'intermittence est génératrice d'innovations. Ce régime est unique en Europe et sa vision de la culture demeure très singulière.

Lors de cette réunion, un parallèle a été fait entre le comité de suivi et la lutte contre le traité transatlantique. Pourquoi ?

Je fais partie de ceux qui se sont battus contre l'accord multilatéral d'investissement (1995-1997), qu'on a fini par faire échouer. Et je suis de ceux qui se battent contre le traité transatlantique.

La seule chose qu'on ait réussi à obtenir pour l'instant – et on risque de perdre ce combat très ignoré des médias –, c'est que la culture soit sortie du traité. Mais c'est un leurre. Ce qui a été chassé par la porte reviendra par la fenêtre, et je suis d'accord avec les intermittents lorsqu'ils disent qu'il n'est pas question de les traiter comme une exception. Ils se nomment « intermittents et précaires ». Ils sont le symbole d'un phénomène beaucoup plus large qui touche l'ensemble des précaires dans ce pays. Vouloir mettre le monde de la

culture à part, c'est lui accorder un traitement spécial mais aussi ne pas vouloir regarder la précarité dans son ensemble.

Pour les intermittents, l'État ne joue pas clairement sa partie dans ce dossier et agit en coulisses tout en laissant le Medef arbitrer sur l'assurance chômage.

Qu'en pensez-vous ?

Quand l'État, pour sauver les meubles et éviter des catastrophes dans les festivals et manifestations culturelles de l'été, propose d'abonder le fonds de soutien, il sort de son rôle. Ce n'est pas à lui de le faire mais aux partenaires sociaux. Cela renforce encore davantage le statut à part des intermittents.

L'État a nommé un médiateur, Jean-Patrick Gille, qui fait partie des frondeurs à la gauche

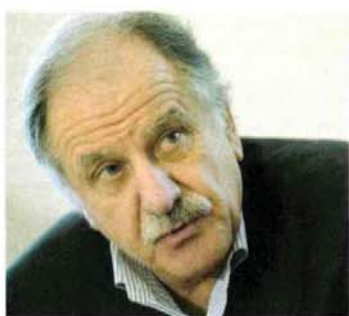
du PS et avait rendu un rapport très intéressant sur les intermittents. Il avance, mais la situation est compliquée pour lui : les intermittents veulent bien discuter à condition que l'on revienne sur l'agrément de l'accord du 22 mars. Jean-Patrick Gille voudrait trouver un statut pérenne pour les intermittents sur une base d'avant 2003. Or, tout ce qui est en train de se négocier aujourd'hui, c'est à partir de 2003. On n'a pas encore remis en cause cet accord antérieur.

Pourquoi chaque négociation concernant les intermittents est-elle source de conflit ?

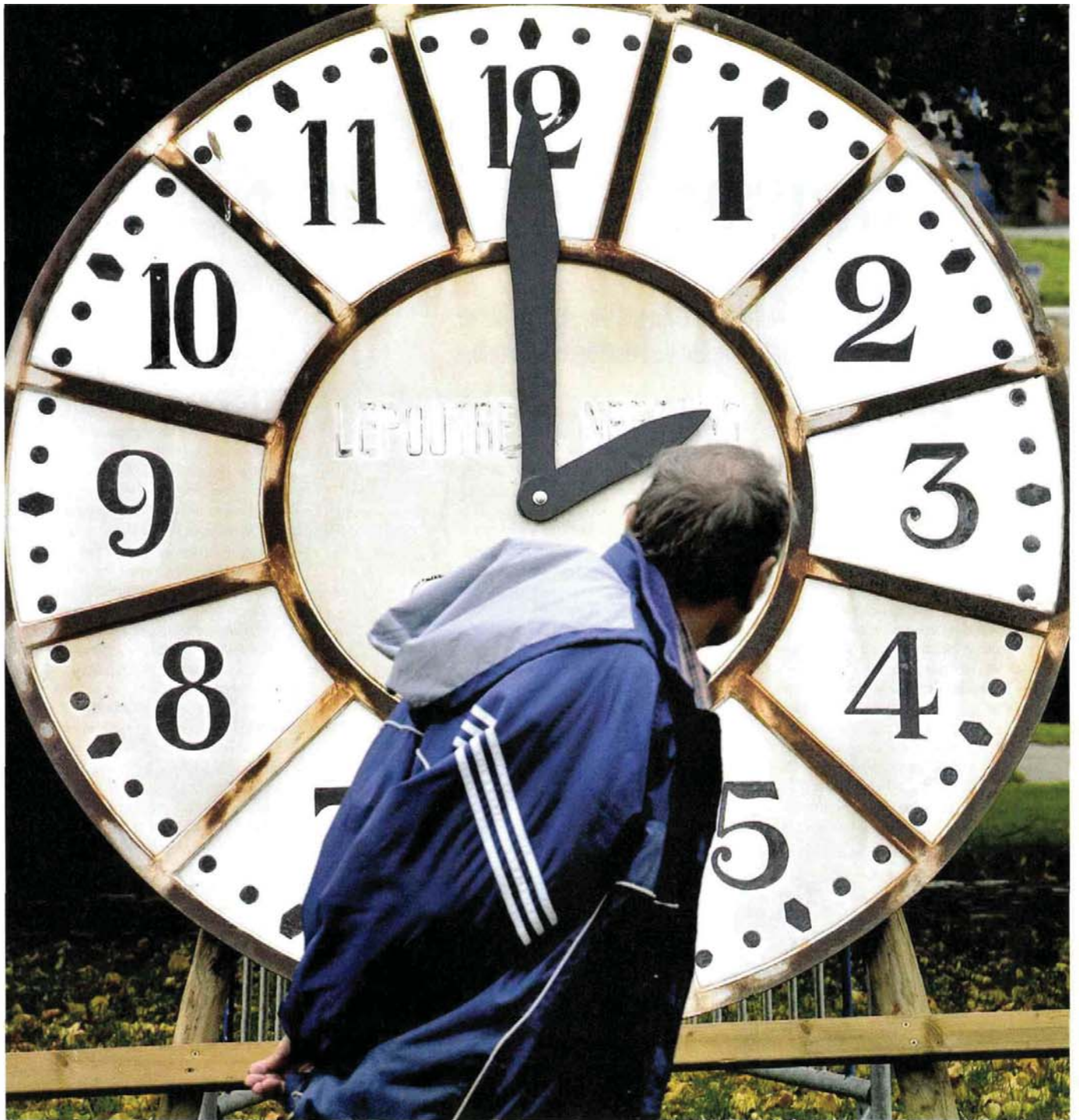
Le patronat ne veut pas entendre parler des intermittents. Il a toujours voulu vider les annexes 8 et 10 de leur contenu ou les supprimer. Les intermittents sont l'une des composantes de ce qui pourrait contribuer à reconfigurer le modèle social.

Comment les parlementaires, notamment ceux qui avaient pris position contre l'agrément, peuvent-ils intervenir dans le débat désormais ?

Le rôle des parlementaires est très faible. Les écologistes ont interpellé deux fois le gouvernement sur les intermittents lors des questions d'actualité à l'Assemblée. La première fois, je me suis adressé à François Rebsamen, qui, quelques semaines avant sa nomination, s'était prononcé contre l'agrément. Et Jean-Louis Roumégas est revenu à la charge une semaine après. Cela n'a rien changé.



Noël Mamère
Député (ex-EELV).



Qui peut réellement peser dans ce dossier ?

Aujourd'hui, les seuls qui peuvent faire contre-poids sont les intermittents eux-mêmes, avec l'appui de quelques personnalités politiques. Mais, dans le contexte actuel, avec un Premier ministre qui s'entête quel que soit le conflit, les conditions ne sont pas réunies pour une réelle concertation.

Que peut-on attendre de la concertation Gille-Combexelle-Archambault ?

Nous avons plus intérêt à jouer la concertation que le conflit, mais il y a toujours ce préalable de l'agrément de l'accord du 22 mars. Je ne pense pas qu'on puisse sortir de ce conflit sans

remettre en cause l'accord de 2003. Il faudrait aussi réformer les négociations entre les partenaires sociaux. Mais certains syndicats ont des intérêts particuliers antagonistes avec ceux des intermittents : si FO a signé l'accord, c'est pour rester dans la gestion de l'Unédic.

L'intermittence vous paraît-elle rencontrer certains fondamentaux de l'écologie politique, concernant notamment l'organisation du temps de travail ?

En défendant les intermittents, nous, écologistes, sommes en effet à notre place parce que leur combat correspond à nos conceptions de la société : temps de travail et place de chacun. La fonction du créateur et de l'acteur culturel

Le combat des intermittents rejoint celui des écologistes sur le temps de travail.

HUGUEN/AFP

dans la cité doit être protégée. Elle doit être régie par un règlement différent de celui d'un salarié classique.

Faut-il particulariser ou élargir l'intermittence ?

Les intermittents restent particuliers, même au sein des précaires. Je ne sais pas s'il faut élargir l'intermittence. Pour réussir une extension, il faudrait se demander comment lutter contre la précarité. Et l'heure n'est pas à ce débat puisque la prochaine étape, pour le gouvernement, sera de remettre en cause ce que nous avons voté sur le temps partiel à 24 heures. L'État va probablement encore céder au Medef.

» Propos recueillis par Ingrid Merckx



« Les intermittents ouvrent à d'autres possibles »

Extrait de l'essai d'Antonella Corsani et Maurizio Lazzarato consacré à l'intermittence, publié en 2008 et toujours d'actualité.



Intermittents et précaires, Antonella Corsani, économiste, et Maurizio Lazzarato, sociologue et philosophe, éd. Amsterdam, 240 p., 2008 (également en lecture libre sur Internet).

La réforme de 2003, imposée comme une nécessité au nom du déficit de l'Unédic, avait pour but de refonder entièrement les principes de la protection sociale. Elle ne s'est pas contentée de restreindre les conditions d'ouverture des droits à l'indemnisation chômage, excluant par là bon nombre d'intermittents, elle a aussi déplacé la logique au fondement du système de Sécurité sociale en procédant à une substitution d'un principe à un autre : la mutualisation est aujourd'hui partiellement abandonnée en faveur d'un principe d'individualisation. [...]

Règle ou exception ? La Coordination des intermittents et précaires (CIP) n'a pas pour ambition de défendre les acquis des Trente Glorieuses, mais entend défendre de nouveaux droits associés à la mobilité et à la flexibilité de l'emploi. Elle aura contribué à déplacer la question de la protection sociale des intermittents du spectacle vers la question de la protection de tous les salariés à l'emploi discontinu. Telles sont la singularité et la richesse de ce mouvement : il ne s'est pas engagé sur le terrain où tout le monde l'attendait, celui de la culture et des politiques culturelles. Il a déjoué le consensus de l'« exception culturelle » où tout le monde voudrait le cantonner. En revendiquant de nouveaux droits sociaux [...], il a ouvert une bataille politique sur le front de la précarisation et de la paupérisation qui touchent désormais une partie de plus en plus importante de la population. [...]

Le nouveau modèle d'indemnisation proposé par la CIP, en limitant l'aléa inhérent à des pratiques d'emploi discontinues et en assurant une certaine continuité de revenus sur l'année, constitue un outil puissant pour que la flexibilité puisse être réappropriée sous la forme d'une mobilité choisie. En ce sens, il constitue un outil, certes imparfait mais perfectible, de résistance aux processus de dévalorisation du travail et de paupérisation des travailleurs ; mais il permet également de se soustraire en partie du lien de subordination et de la contrainte salariale, ouvrant ainsi d'autres possibles. [...]

Le conflit aura révélé jusqu'à quel point choix économiques et choix esthétiques, critères de

rentabilité et critères de formation des publics, principes de contrôle des travailleurs et principe de contrôle des goûts sont intimement liés. Les enjeux du conflit se situent en effet au point de croisement des questions économiques, sociales et esthétiques. La question des modes de mise au travail est alors inséparable, dans le secteur du spectacle, comme d'ailleurs dans les autres secteurs de l'économie, des questions sur le sens et le contenu de ce qu'on fabrique. [...]

Si l'activité est transversale au temps de l'emploi, de travail, de chômage, de vie, alors l'enjeu politique se déplace vers l'ensemble de ces temporalités. En déplaçant le terrain de la lutte de l'objectif du plein-emploi à celui de l'agencement des temporalités de l'emploi, du travail, du chômage et de la vie, le mouvement des intermittents a assumé la nouvelle nature de l'activité et la nouvelle composition des revenus. Il a mené une bataille politique qui,

De l'objectif du plein-emploi à l'agencement des différentes temporalités de la vie.

en partant de la condition salariale, en arrive à poser la question de la protection des temporalités qui sont « hors » emploi. [...]

Seule une « classe moyenne très supérieure » accède

au sommet du salariat privé, tandis qu'« à l'autre extrémité, la précarité va de pair avec la modestie du niveau de vie ». La précarisation de l'emploi et la fragilisation des conditions de vie produisent aussi un bouleversement profond dans la structure des classes sociales. La crise des classes moyennes, dont la crise de l'intermittence dans le secteur du spectacle peut être considérée comme l'une des expressions, est la manifestation de ce bouleversement. [...]

Ainsi, les questions soulevées par les intermittents et leur reformulation à l'issue de l'enquête contribuent-elles à dénoncer les limites de la logique arithmétique de mesure de la croissance lorsqu'on applique les critères comptables hérités de l'économie industrielle à une économie des services. [...] En effet, au-delà de son économicité, l'intermittence, sous certaines conditions, est bien cette possibilité pour tout un chacun de garder la maîtrise du temps, de ses intensités, des modalités d'alternance ou d'articulation de la multiplicité de temporalités.

© Amsterdam

(1) Sur ce sujet, la députée EELV Cécile Duflot a publié une tribune engagée dans Libération (3 juillet 2014).

À lire : « Repenser le travail avec André Gorz », Écorev n° 28 (automne 2007), « Décroissance & travail », Entropia n° 2 (printemps 2007).

